

Mairie de Gradignan  
Monsieur Le Maire  
Allée Gaston Rodrigues  
CS 50105  
33173 Gradignan Cedex  
Mairie de Gradignan

Bordeaux, le 21 avril 2021

Objet : Résidence Rosiers Bellevue  
26, Rue de Loustalot – Gradignan

### Permis de louer

**Je me permets de venir vers vous en ma qualité de syndic de la résidence ci-dessus référencé.**

Suite au conseil de Bordeaux Métropole du 18 mars 2021, et à la lecture des délibérations, nous avons eu la surprise de constater le vote de la délibération concernant la mise en œuvre du permis de louer, notamment sur notre résidence à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Pour information, nous avons déposé en Mairie le 31 mars 2021, une déclaration préalable de travaux concernant le projet de rénovation de la Résidence Rosiers Bellevue à Gradignan.

Dans ce cadre, nous souhaitons réaliser un audit des chambres afin d'être en conformité au plus tôt avec les objectifs de Bordeaux Métropole.

Afin de pouvoir informer les copropriétaires de Rosiers Bellevue de cette échéance et réaliser les travaux nécessaires, nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir :

- Le document sur la réglementation applicable à ce permis de louer.
- La grille d'évaluation **complète et officielle** de Bordeaux métropole munie des éléments chiffrés par item de contrôle.

Nous ne sommes pas des spécialistes du contrôle de la décence et de la salubrité, mais à priori, Bordeaux Métropole détient sûrement ces éléments afin de réaliser des inspections fiables et transparentes.

**Le présent courrier a été rédigé par les membres du Conseil Syndical de la copropriété, en charge du projet de rénovation de cette résidence, qui m'a demandé de vous le communiquer.**

Dans l'espoir que cette requête soit prise en considération et vous en remerciant par avance, nous sommes à votre disposition pour une rencontre avec vos services.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Maire, l'assurance de notre profond respect.

Francis Barokel

